



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

PSI EDA 1
PSI EDC 1

SESSION 2019

**PSY EN
CONCOURS INTERNE**

option : éducation, développement et
apprentissage

option : éducation, développement et conseil
en orientation scolaire et
professionnelle

**ÉTUDE DE DOSSIER PORTANT SUR L'EXERCICE DE LA FONCTION
DE PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF**

Durée : 4 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

A

L'instauration d'une meilleure synergie inter degrés au sein de « l'École du socle » est devenue l'un des principaux leviers permettant de relativiser les transitions pour tous les élèves. Elle concerne en tout premier lieu la liaison école-collège au sein du cycle 3 – cycle de consolidation –.

Pour y parvenir, un conseil école-collège (CEC) a été institué par l'article 57 de la loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École de la République. Son action porte sur la recherche de « continuité pédagogique par l'explicitation », entre professionnels, des objectifs visés dans le cadre de la liaison CM2 – 6^{ème}. Le CEC a ainsi vocation à permettre à tous les membres de la communauté éducative de mesurer les attentes relatives aux niveaux scolaires concernés, de définir des modalités de partage d'information sur les élèves et de ne rien omettre dans la prise en compte de leurs difficultés lors des paliers de scolarité. Le CEC participe ainsi de la volonté du législateur d'encourager les équipes éducatives à concevoir les parcours scolaires des élèves de telle sorte que *ce que nous savons* des processus cognitifs et socio-affectifs du développement de l'enfant puisse inspirer une réponse pédagogique appropriée pour chaque élève.

Conformément à leurs missions telles que définies dans leur référentiel d'activités, les psychologues de l'éducation nationale (PsyEN) prennent une part active dans l'accompagnement des équipes éducatives comme dans le soutien ou le suivi des élèves. Il en est notamment ainsi lorsque se pose la question des décisions à prendre en matière de scolarité pour les élèves à « besoins particuliers ». C'est ainsi que lors d'une réunion du CEC de la circonscription du premier degré de D..., la situation du jeune Alexandre se trouve mise en discussion au titre de sa représentativité.

En grande difficulté d'apprentissage et particulièrement sensible au climat scolaire dans lequel il évolue, ce jeune élève de CM2 fait l'objet d'une attention toute particulière. Le/la PsyEN exerçant dans le premier degré l'a reçu à la demande de l'équipe pédagogique de l'école en bilan. Elle en a partagé avec son/sa collègue du second degré la synthèse, dans laquelle apparaît notamment le détail des résultats du WISC-V (voir ci-dessous pour information) :

<p><i>ICV (Indice de Compréhension Verbale) : 143</i></p> <p><i>IVS (Indice Visuo-Spatial) : 76</i></p> <p><i>IRF (Indice de Raisonnement Fluide) : 126</i></p> <p><i>IMT (Indice de Mémoire de Travail) : 80</i></p> <p><i>IVT (Indice de Vitesse de Traitement) : 78</i></p>

Elle en a profité pour lui faire part de son interrogation sur une suspicion de TSA (trouble du spectre de l'autisme) affectant sa scolarité sans toutefois altérer son raisonnement.

Au détour de la discussion au sein du CEC sur les différentes options de parcours possibles pour lui, l'équipe de l'école dans laquelle Alexandre est scolarisé attire l'attention de ses collègues du second degré sur la nécessité de l'accueillir dans un établissement présentant les caractéristiques propres à un climat scolaire « bienveillant ». Elle souhaite que ses perspectives de scolarisation future soient abordées sous ces auspices.

S'engage alors, avec les équipes enseignantes susceptibles de l'accueillir en 6^{ème}, un long développement sur ce qui caractérise un climat scolaire bienveillant. Du fait de leur présence dans cette séance de travail, les PsyEN sont fortement sollicités pour apporter leur éclairage sur cette question : bienveillance, bien-être, empathie, éthique relationnelle... sont les termes les plus souvent évoqués par eux dans la discussion.

La réunion se termine par le projet de sollicitation du rectorat pour une demande d'intervention en prochain CEC du PsyEN membre du groupe académique du climat scolaire (GACS).

*
* *

Il vous appartient de répondre aux 4 questions suivantes :

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► **Concours interne du PSY EN de l'enseignement public :**

Option éducation, développement et apprentissages

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
P S I	0 0 1 1 X	1 0 1	0 4 5 4

Option éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
P S I	0 0 1 2 X	1 0 1	0 4 5 4

1 – Selon vous, quelle place peuvent ou doivent occuper les PsyEN des deux spécialités dans les conseils école-collège ? Sur quelles bases réglementaire, infra réglementaire, jurisprudentielle ou de « bon sens » peuvent-ils – ou non – s’appuyer ?

2 – Comment les PsyEN peuvent-ils interagir avec les membres des conseils école-collège de façon à permettre une meilleure prise en compte des différentes contraintes psychologiques – cognitives, sociales et affectives – spécifiques à la transition école-collège ?

3 – De quels leviers les PsyEN disposent-ils pour contribuer, avec les personnels enseignants, d’éducation, le cas échéant les services médico-sociaux, en partenariat avec les familles, à l’instauration d’un climat scolaire bienveillant participant de l’« Ecole de la confiance » ?

4 – Dans le cas précis du jeune Alexandre et **au regard de l’option de concours que vous avez choisie (EDA ou EDO)**, quelle stratégie vous semblerait-elle la plus appropriée au sein du CEC pour lui garantir une entrée au collège adaptée à ce que vous savez de son profil ?

Pièces jointes :

Document n°1 :

La composition et les modalités de fonctionnement du conseil école-collège

Document n°2 :

Elèves à besoins éducatifs particuliers

Document n°3 :

Points de repères à propos du climat scolaire

Document n°4 :

Groupe académique « climat scolaire » (GACS)

Document n°1 :

La composition et les modalités de fonctionnement du conseil école-collège

Extrait de <http://eduscol.education.fr/cid57365/le-conseil-ecole-college.html#lien0>



Le conseil école-collège a une mission essentiellement pédagogique : il mène des actions pédagogiques, à tout niveau, sur l'ensemble des cycles, en coopération avec les instances locales. Les projets qu'il élabore concernent les enseignements, les enseignants et les enseignés du premier et du second degré, c'est-à-dire les acteurs tout autant que les contenus du système éducatif.

La composition du CEC est équilibrée entre le premier et le second degré, respectueuse de l'autonomie des écoles et des collèges, et ouverte : « le conseil école-collège peut inviter à participer ponctuellement à ses travaux toute personne dont les compétences peuvent lui être utiles » :

L'organisation du travail du conseil école-collège :

- une présidence conjointe premier et second degré assurée par le principal du collège et l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de circonscription du premier degré ;
- des rencontres régulières : il se réunit au moins deux fois par an ;
- une organisation souple, notamment grâce au travail confié aux commissions désignées par le conseil école-collège, pour la mise en œuvre des projets prévus.

Document n°2 :

Elèves à besoins éducatifs particuliers

Extrait du « guide aux personnels » adressé par G. Lecuivre, ancien IA-DASEN du Lot

La notion de scolarisation des élèves à **besoins éducatifs particuliers** est récente dans le système éducatif français. Elle recouvre une population d'élèves très diversifiée : handicaps physiques sensoriels, mentaux ; grande difficulté d'apprentissage ou d'adaptation ; enfants malades ; enfants intellectuellement précoces ; enfants en situation familiale ou sociale dégradée ; mineurs isolés ; mineurs incarcérés ; élèves allophones nouvellement arrivés ; enfants issus de familles itinérantes ou du voyage...

Garantir à chacun une égalité des chances face aux apprentissages et créer les conditions de la réussite de tous nécessitent des accueils et des prises en charge spécifiques diverses, adaptées et évolutives de ces élèves au sein des établissements scolaires. Les besoins de ces élèves nécessitent que les communautés éducatives renouvellent leurs pratiques pédagogiques dans une perspective d'une plus grande individualisation des prises en charge et personnalisation des parcours éducatifs des jeunes.

L'approche proposée dans ce guide vise à accompagner les acteurs de l'Ecole dans un questionnement personnel et collectif sur les besoins de ces élèves dans la perspective de mieux les accueillir en établissement et de créer des conditions toujours plus favorables de leurs apprentissages. Il ne se veut en rien un guide de bonnes pratiques ou de recettes miracles ; il nourrit la simple ambition d'impulser une réflexion commune sur le sujet à partir d'une entrée théorique posée, celle de la pyramide des besoins de Maslow.

Je souhaite qu'il soit largement diffusé et présenté aux équipes pédagogiques afin qu'il puisse devenir une réelle ressource au développement et à l'amélioration de l'école inclusive pour une société inclusive reconnaissante des droits à la différence.

Guillaume Lecuivre IA-DASEN du Lot

« Le climat scolaire »

Comprendre – Diagnostiquer - Agir
de Loïc Bernard

La problématique :

Comment développer une stratégie d'équipe à partir de leviers d'action pour améliorer le climat scolaire ?

Contexte : la loi de refondation de l'école de 2013

La loi affirme l'objectif d' « améliorer le climat scolaire pour refonder une école sereine et citoyenne en redynamisant la vie scolaire, en prévenant et en traitant les problèmes de violence et d'insécurité ».

Erreurs à éviter

Penser que le problème est partout sauf ici

Penser pouvoir résoudre seul le problème

Penser que le problème ne concerne que le directeur ou le psychologue scolaire

Penser que ce n'est qu'un problème de sécurité

Penser que ce n'est que de la responsabilité de l'école

Penser à ne s'appuyer que sur des ressentis



Définitions de « climat scolaire » :

- ▶ Il n'y a pas de définition consensuelle mais une identification de facteurs qui favorisent un climat apaisé propice aux apprentissages et au bien-être des élèves et des personnels à l'école
- ▶ Il reflète le jugement qu'ont les parents, les éducateurs et les élèves de leur expérience de la vie et de leur travail au sein de l'école (Eric Debarbieux)
- ▶ Il est difficile de le définir mais les finalités sont claires : la réussite et le bien-être des élèves, la motivation, la cohésion du groupe, la lutte contre le décrochage scolaire, l'absentéisme, la réduction de l'impact du déterminisme socio-économique
- ▶ **La nature du climat scolaire a des origines plurielles et nécessite un traitement global et local**

Guide pour agir sur le climat scolaire à l'école primaire :

<http://eduscol.education.fr/cid73610/guide-sur-le-climat-scolaire-et-mediation-par-les-pairs-a-l-ecole-primaire.html> ou

https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/fileadmin/user_upload/outilspdf/GUIDE_CLIMAT_SCOLAIRE_PREMIER_DEGRE_269696.pdf

Liens ministériels :

<http://www.education.gouv.fr/cid2765/climat-scolaire-et-prevention-des-violences.html>

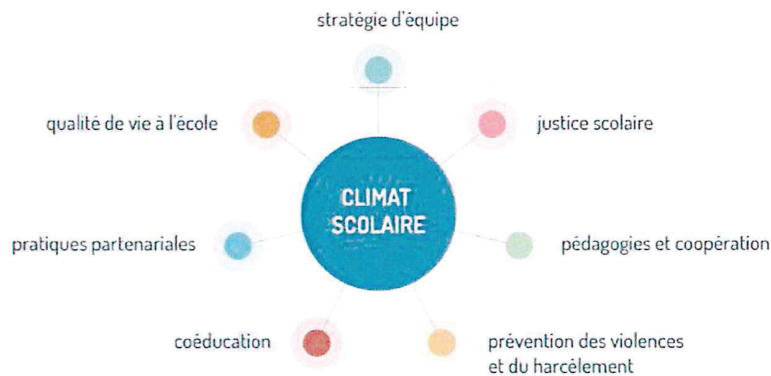
<http://eduscol.education.fr/cid73610/guide-sur-le-climat-scolaire-et-mediation-par-les-pairs-a-l-ecole-primaire.html>

Comment améliorer le climat scolaire ?

AVEC QUI ? Ensemble de la communauté éducative (Enseignants, élèves, personnels administratifs, collectivités, associations, ...) → **REPONSE COLLECTIVE**

COMMENT ? Il ne faut pas attendre des pistes transposables mais, à partir d'une approche systémique et globale, à partir du contexte local et historique, à partir des missions de l'école, prendre le temps de la réflexion pour développer une stratégie d'équipe en identifiant de nouveaux moyens d'action → **LA STRATEGIE DE MANAGEMENT DU PROJET**

Agir sur le climat scolaire, c'est agir sur l'ensemble de l'organisation de l'établissement en combinant des actions sur les 7 facteurs du climat scolaire.



ETAPE 1 : S'inscrire dans une démarche systémique à partir d'outils d'autodiagnostic

(choisir un ou plusieurs facteurs) ► (<https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/diagnostiquer/utiliser-les-outils-dautodiagnostic.html>)

ETAPE 2 : Repérer les points d'appui pour planifier des objectifs communs

► (<https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/diagnostiquer/identifier-les-facteurs-favorables/reperer-les-facteurs-a-risques-les-facteurs-protecteurs.html>)

ETAPE 3 : Construire un axe « climat scolaire » dans le projet d'école à partir des pistes proposées : (<https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/accueil.html>)

La coéducation : C'est l'attention portée à l'accueil, à la communication, à la parole des parents.

La justice scolaire : C'est ce qui va aider les élèves à comprendre le sens des règles, des droits, des devoirs et à acquérir les compétences sociales nécessaires pour un comportement juste avec autrui.

La prévention des violences : Un plan de prévention à l'école prend en compte le harcèlement, la lutte contre toute forme de discrimination, la gestion de crise dans la classe et dans l'école.

La stratégie d'équipe : C'est l'attention portée à l'accueil, l'accompagnement, la mutualisation pluri-professionnelle, la cohérence et la cohésion, la parole d'acteurs, le bien-être des personnels.

La coopération : La coopération entre élèves favorise de nouvelles stratégies pédagogiques, la motivation et l'engagement des élèves.

Les pratiques partenariales : Elles s'appuient sur l'ensemble de la communauté éducative, les collectivités territoriales et les associations.

La qualité de vie à l'école : C'est l'attention portée à la qualité des temps, des espaces, à la convivialité scolaire et au bien-être.

Document n°4 :

Groupe académique « climat scolaire » (GACS)

Extrait de la circulaire « Améliorer le climat scolaire pour une École sereine et citoyenne » : généralisation et structuration des groupes académiques

NOR : MENE1607984C

circulaire n° 2016-045 du 29-3-2016

MENESR DGESCO

« ... Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a créé en novembre 2012 une mission ministérielle en charge de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire. La mission a fédéré et impulsé des actions visant à l'amélioration du climat scolaire dans les académies, accompagné la mise en place de référents et de groupes dédiés.

Plus de vingt académies ont créé des groupes pluricatégoriels « climat scolaire » s'appuyant sur une approche systémique. Ces groupes disposent notamment d'un site Web national de référence : <https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/accueil.html> (outils, résultats de recherche, expériences...), d'actions de formation dans le cadre du plan national de formation (prévention et lutte contre le harcèlement, séminaire climat scolaire...).

En 2016-2017, ils disposeront de nouveaux outils sous la forme de deux applications permettant de mieux accompagner les écoles et les établissements scolaires :

- une application locale d'enquête climat scolaire, dont les objectifs sont d'établir un diagnostic partagé et de mettre en place les conditions d'un travail collectif des équipes pédagogiques et éducatives ;
- une application Faits Établissement, dont les objectifs sont de moderniser les remontées de faits graves et de violence et de permettre aux équipes des écoles et des établissements scolaires de développer leur capacité à percevoir et identifier des signaux dits « faibles ».

Le déploiement de ces outils sera accompagné par la mission ministérielle en charge de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire.

Il convient désormais de franchir une nouvelle étape, de généraliser les groupes climat scolaire dans l'ensemble des académies et de les structurer.

La généralisation et la structuration de ces groupes concourent à la mise en œuvre des évolutions indispensables aux transformations que l'École doit accomplir dans le cadre d'un paysage profondément renouvelé.

1 - Structurer les groupes académiques climat scolaire

Les groupes académiques climat scolaire sont structurés sur une base pluricatégorielle. Des groupes de travail spécifique au 1er degré y sont articulés.

1.1 Un groupe pluricatégoriel

Un groupe climat scolaire est mis en place et clairement identifié dans chaque académie.

Piloté par le recteur qui en définit les objectifs, il intègre les conseillers du recteur (ex. proviseur vie scolaire, délégué académique à la vie lycéenne, conseiller technique de service social, conseiller sécurité, équipe mobile de sécurité...), les référents (ex. référent justice, référent harcèlement...) ainsi que des personnels d'inspection, des personnels de direction, des personnels enseignants et d'éducation et tout autre personnel désigné par le recteur selon les spécificités académiques, afin de veiller à l'instauration d'un lien fort entre les questions éducatives et pédagogiques qui ne peuvent être dissociées.

Le groupe climat scolaire s'appuie sur les partenaires institutionnels (ex. Canopé, Clemi...), les collectivités territoriales et les représentants d'autres ministères quand cela se justifie.

Il s'appuie sur les dispositifs institutionnels existants et inversement (ex. comité académique d'éducation à la santé et à la citoyenneté...).

1.2 Des groupes de travail spécifiques au 1er degré

Des groupes de travail départementaux sont créés.

Ils sont articulés au groupe académique climat scolaire. Ils participent aux objectifs définis par le recteur. Ils prennent en compte les spécificités propres au premier degré dans l'amélioration du climat scolaire. Ils contribuent au travers des nouveaux cycles à la mise en place de conditions propices aux apprentissages. Une attention particulière est portée au cycle 3 pour s'assurer de la continuité inter-degrés.

Ils s'appuient sur les dispositifs existants dans les départements (ex. comité départemental d'éducation à la santé et à la citoyenneté...).

1.3 Des groupes de travail spécifiques aux bassins d'éducation et de formation

Des groupes de travail dans les bassins d'éducation et de formation, articulés au groupe climat scolaire académique peuvent être créés. Leur action peut notamment s'inscrire dans le cadre des conseils école-collège. » etc...